

Distribution limitée

WHC-2000/CONF.204/8  
Paris, 3 novembre 2000  
Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR  
L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION  
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

**COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL**

Vingt-quatrième session  
Cairns, Australie  
27 novembre-2 décembre 2000

**Point 7.2. de l'ordre du jour provisoire : Rapports périodiques : Rapport d'avancement sur les stratégies régionales pour la soumission de rapports périodiques.**

**RESUME**

Ce document contient des informations sur les stratégies régionales concernant la soumission périodique de rapports pour les régions suivantes : Afrique, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, ainsi qu'un budget indicatif pour leur mise en application. Quelques premières initiatives sont mentionnées pour l'Europe et l'Amérique du Nord ; une proposition de stratégie régionale sera soumise au Comité à sa vingt-cinquième session.

Le premier rapport régional réalisé pour les Etats arabes sera présenté à la vingt-quatrième session du Comité du patrimoine mondial. Ce rapport figure dans le document de travail WHC-2000/CONF.204/7.

**Décision requise :**

Paragraphe 5 : Il est demandé au Comité d'approuver les stratégies régionales exposées dans ce document et d'examiner les implications budgétaires figurant au point 13 de l'ordre du jour provisoire (Chapitre IV du budget).

## ANTECEDENTS

1. Le Comité du patrimoine mondial, à sa vingt-deuxième session (Kyoto, 1998), a adopté une approche régionale pour l'examen des rapports périodiques sur l'application de la Convention du patrimoine mondial (Section I) et l'état de conservation des biens du patrimoine mondial (Section II) que doivent présenter les Etats parties en vertu de l'article 29 de la Convention du patrimoine mondial.

A cet effet, il a adopté le calendrier suivant :

| Région                      | Examen des biens inscrits y compris jusqu'en | Année d'examen par le Comité |
|-----------------------------|--|------------------------------|
| Etats arabes                | 1992   | 2000                         |
| Afrique                     | 1993   | 2001                         |
| Asie et Pacifique           | 1994   | 2002                         |
| Amérique latine et Caraïbes | 1995   | 2003                         |
| Europe et Amérique du Nord  | 1996/1997                                    | 2004/2005                    |

A cette même session, le Comité a demandé au Secrétariat de mettre au point des stratégies régionales pour la soumission de rapports périodiques à présenter avec des propositions budgétaires concernant leur mise en œuvre pour examen et adoption par le Comité.

## PRINCIPES AFFERENTS AUX STRATEGIES POUR LA SOUMISSION DE RAPPORTS PERIODIQUES

2. Dans l'esprit des décisions prises par le Comité du patrimoine mondial à sa vingt-deuxième session, les principes suivants guident l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies régionales pour la soumission de rapports périodiques :

- Les Etats parties sont eux-mêmes responsables de la préparation des rapports périodiques nationaux.
- Les Etats parties peuvent solliciter les conseils avisés du Secrétariat ou des organes consultatifs. Le Secrétariat peut aussi demander l'avis d'experts avec l'agrément des Etats parties.
- Les rapports périodiques servent à encadrer les expériences échangées entre Etats parties.
- L'exercice de suivi périodique est un processus participatif qui implique tous les partenaires du patrimoine mondial.
- Le Secrétariat facilite l'application des modalités de présentation de rapports périodiques par les Etats parties et synthétise les rapports nationaux par région. Ce faisant, l'expertise des organes consultatifs, des Etats parties, des instances compétentes et des experts de la région est pleinement mise à profit.

## STRATEGIES REGIONALES POUR LA SOUMISSION DE RAPPORTS PERIODIQUES

3. Une approche globale de l'exercice de suivi périodique pour les Etats arabes et l'Afrique a été présentée au Comité du patrimoine mondial à sa vingt-troisième session (document de travail WHC-99/CONF.209/12).

Le premier rapport régional réalisé pour les Etats arabes sera présenté à la vingt-quatrième session du Comité du patrimoine mondial. Il figure dans le document de travail WHC-2000/CONF.204/7.

4. Le présent document contient les données suivantes en annexe :

- Rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la stratégie de suivi périodique pour l'Afrique (Annexe I).
- Stratégies régionales pour l'Asie et le Pacifique, et pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Annexe II et Annexe III).
- Notes préliminaires sur la soumission périodique de rapports pour l'Europe et l'Amérique du Nord (Annexe IV). Un projet de stratégie régionale sera exposé à la vingt-cinquième session du Comité.

### DECISION REQUISE

5. Il est demandé au Comité d'approuver les stratégies régionales présentées dans les Annexes I, II, III et IV de ce document et d'examiner les implications budgétaires figurant au point 13 de l'ordre du jour provisoire (WHC-2000/CONF.204/15, Chapitre IV du budget), comme suit :

| <b>Soutien aux Etats parties pour l'exercice de suivi périodique</b>                             | <b>Budget proposé pour 2001</b> | <b>Budget indicatif proposé pour 2002</b> |
|--|---------------------------------|---|
| <b>Etats arabes (mesures de suivi pour le rapport régional sur l'état du patrimoine mondial)</b> | EU\$ 20.000                     | EU\$ 20.000                               |
| <b>Afrique</b>   | EU\$ 130.000                    | EU\$ 20.000                               |
| <b>Asie et Pacifique</b>   | EU\$ 80.000                     | EU\$ 130.000                              |
| <b>Amérique latine et Caraïbes</b>   | EU\$ 40.000                     | EU\$ 80.000                               |
| <b>Europe occidentale et Amérique du Nord</b>  | EU\$ 10.000                     | EU\$ 20.000                               |
| <b>Europe centrale et orientale</b>  | EU\$ 20.000                     | EU\$ 30.000                               |
| <b>Sous-total Rapports périodiques</b>   | <b>EU\$ 300.000</b>             | <b>EU\$ 300.000</b>                       |

## **EXERCICE DE SUIVI PERIODIQUE POUR LES ETATS PARTIES ET LES SITES AFRICAINS DU PATRIMOINE MONDIAL**

Les phases 1 et 2 de l'exercice de rapport périodique ont été finalisées et les activités prévues pour la phase 3 (Réf. WHC-99/CONF.209/12) du processus de rapport périodique pour l'Afrique ont progressé comme prévu au cours de l'année 2000. Elles se résument ainsi :

### **A. Création de questionnaires sur les rapports périodiques, d'un site Web et de courrier électronique.**

1. Entre janvier et février 2000, deux questionnaires préparés par le Centre : a) Vue d'ensemble nationale sur la mise en œuvre de la Convention et b) Etat de conservation des sites du patrimoine mondial inscrits sur la Liste du patrimoine mondial avant 1993 - ont été envoyés à 9 Etats parties de l'Afrique francophone : Bénin, Cameroun, République centrafricaine, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Guinée, Mali, Niger et Sénégal (soit 17 sites du patrimoine mondial).
2. Des questionnaires ont aussi été envoyés à 8 autres pays africains : Ethiopie, Ghana, Madagascar, Malawi, Mozambique, Tanzanie, Zambie, et Zimbabwe (soit 21 sites du patrimoine mondial).

Les seuls Etats parties qui ont encore à présenter leurs rapports sont : la République centrafricaine, l'Ethiopie, le Malawi et la Zambie.

3. Un site Web (<http://www.unesco.org/whc/reporting/africa>) a été créé ; il donne accès au questionnaire et à divers documents.
4. Une adresse électronique a aussi été créée pour permettre aux gestionnaires de sites qui le souhaitent d'envoyer le questionnaire par courrier électronique.
5. L'analyse des questionnaires a été effectuée entre avril et juin 2000 et un processus a été lancé pour établir une base de données.

### **B. Organisation d'ateliers sur la soumission de rapports périodiques**

Un atelier sur la soumission de rapports périodiques pour les pays de l'Afrique francophone s'est tenu à Dakar (Sénégal), du 5 au 8 juillet, en présence de gestionnaires de 4 sites culturels et de 5 sites naturels, originaires de 6 pays sur les 9 escomptés. Un Atelier régional sur la soumission de rapports périodiques pour l'Afrique anglophone aura lieu au cours du premier semestre 2001.

A l'Atelier de Dakar, les participants ont analysé les différentes sections du questionnaire. Les observations suivantes ont été formulées à l'issue des débats :

- Les gestionnaires de sites africains ont répondu au questionnaire envoyé par le Centre et en ont été satisfaits. La présentation par le Centre d'un seul et unique

questionnaire sur la soumission de rapports périodiques pour les sites naturels et culturels a été appréciée. Les participants ont, cependant, fait remarquer qu'il était important d'identifier certaines questions propres aux sites du patrimoine culturel ou naturel.

- S'agissant des questions de déclaration de valeur, d'authenticité et d'intégrité des biens du patrimoine mondial, il a été observé que la plupart des gestionnaires de sites africains du patrimoine mondial ne disposent dans leurs archives d'aucun exemplaire de dossiers de proposition d'inscription de leurs sites respectifs sur la Liste du patrimoine mondial. Tous les participants souhaitent recevoir un exemplaire.
- Les gestionnaires de sites sont très intéressés d'apprendre à connaître et à utiliser le Système d'information géographique (SIG). A l'évidence, très peu de sites du patrimoine mondial ont accès à cette technologie. Mais il est certain que son usage améliorerait considérablement le suivi et la gestion des sites en Afrique. Il est recommandé d'adopter un programme qui doterait les sites africains du patrimoine mondial des matériels adéquats. Il a été signalé que les matériels d'information promotionnels pour la gestion des sites ne parviennent pas jusqu'aux gestionnaires, car ils sont souvent retenus en amont et ne sont pas envoyés aux sites.
- Les participants ont souligné l'importance de la promotion des sites comme un instrument majeur du développement économique des zones géographiques concernées et comme un élément essentiel pour la conservation des qualités inhérentes aux sites du patrimoine.
- En ce qui concerne la normalisation des méthodes de gestion des sites, il a été noté que la majorité des sites d'Afrique francophone n'a aucun plan de gestion et que les plans de gestion mis en place ne sont pas souvent opérationnels. Les raisons invoquées par les gestionnaires de sites sont : la pénurie de ressources humaines et financières pour préparer le plan, et l'insuffisance de moyens financiers pour le mettre en œuvre une fois préparé. Dans la plupart des cas, la gestion des sites se fait au jour le jour et quand surgissent les problèmes.
- Sur les sites pratiquant une gestion autonome : La majorité des sites d'Afrique francophone n'ont pas de programmes indépendants et sont tous tributaires des crédits alloués par l'administration centrale, ce qui pose évidemment problème.
- Plan de gestion modèle : Tous les participants ont été unanimes à demander un " plan de gestion modèle " qui puisse être adapté dans chaque pays pour les sites africains du patrimoine mondial. Les lignes directrices du " Guide de l'ICCROM sur la gestion " sont utiles, mais elles ne donnent pas assez de détails sur les différentes mesures qui permettent d'élaborer le plan de gestion d'un site. Un modèle plus précis, tenant compte des spécificités africaines, est donc requis.
- Stratégie nationale du patrimoine mondial : Une requête importante des participants à l'Atelier est que tous les Etats parties africains élaborent une stratégie nationale pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine

mondial, en prenant exemple, si besoin est, sur des projets pilotes en cours dans la région.

- La plupart des gestionnaires de sites ont déploré l'absence de programmes réguliers de formation sur le suivi et la gestion des sites, ainsi que le manque de mises à jour régulières sur l'évolution et les nouvelles orientations des sites. Les participants ont donc exprimé le souhait de voir organiser à intervalles réguliers des séminaires et des ateliers de formation afin de faciliter la formation continue pour permettre aux gestionnaires de sites d'appliquer avec plus d'efficacité les décisions du Comité du patrimoine mondial relatives à la conservation des sites du patrimoine mondial.

**C. Phase 4 :** La réception des questionnaires sur le suivi périodique et leur analyse seront achevées à l'issue de la réunion organisée pour les pays anglophones.

**D. Phase 5 :** L'analyse et la synthèse de l'exercice de suivi périodique.

Cette activité se poursuivra jusqu'au 15 octobre 2001.

**E. Phase 6 :** Les études des sites problématiques seront entreprises en 2001 et comporteront des missions spéciales d'aide aux gestionnaires de sites qui en éprouvent le besoin et une assistance pour ceux qui cherchent à identifier et à définir les problèmes rencontrés.

**F. Phase 7 :** La diffusion de l'exercice de suivi périodique sera suivie de la présentation du Rapport pour l'Afrique au Comité du patrimoine mondial en 2001.

| Année | Activité  | Budget      |
|-------|---|-------------|
| 2001  | <b>A. Fonds de soutien aux gestionnaires de sites du patrimoine naturel africain pour participer à la réunion sur la soumission de rapports périodiques en Afrique (Nakuru, Kenya, mars 2001)</b> |             |
|       | Personnel   | EU\$ 6.884  |
|       | Sous-contrat  | EU\$ 7.031  |
|       | Réunion   | EU\$ 46.500 |
|       | Divers  | EU\$ 1.500  |
|       | TOTAL A   | EU\$ 61.915 |
|       | <b>B. Réunion nationale aux Seychelles</b>  |             |
|       | Personnel   | EU\$ 5.623  |
|       | Sous-contrat  | EU\$ 5.000  |
|       | TOTAL B   | EU\$ 14.098 |

| <b>Année</b> | <b>Activité</b>  | <b>Budget</b>       |
|--------------|--|---------------------|
| <b>2001</b>  | <b>C. Consultant pour le suivi</b>   |                     |
|              | Personnel  | EU\$ 9.600          |
|              | TOTAL C  | EU\$ 9.600          |
|              | <b>D. Missions dans les Etats parties</b>  |                     |
|              | Personnel<br>(Honoraires et dépenses pour le consultant qui se rendra dans 8 pays : RDC ; Ethiopie ; Guinée ; Sénégal ; Tanzanie ; Malawi ; Zambie ; Zimbabwe) | EU\$ 36.387         |
|              | Divers<br>(Préparation, production et publication du rapport final de l'exercice de suivi périodique en Afrique & CD-ROM)                                      | EU\$ 8.000          |
| TOTAL D      | EU\$ 44.387  |                     |
|              | <b>TOTAL A+B+C+D</b>   | <b>EU\$ 130.000</b> |

## EXERCICE DE SUIVI PERIODIQUE POUR LES ETATS PARTIES ET LES SITES DU PATRIMOINE MONDIAL DE LA REGION ASIE-PACIFIQUE

### 1. INTRODUCTION

Avec 26 Etats parties en Asie et 6 dans le Pacifique, la région Asie-Pacifique qui abrite 124 sites du patrimoine mondial, est vaste sur le plan géographique et continue à se développer à un rythme accéléré. On dénombre 42 sites naturels ou mixtes sur la Liste du patrimoine mondial, répartis entre 13 pays d'Asie et du Pacifique. Sur ces 42 sites naturels ou mixtes, 33 sites appartenant à 11 pays ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1994 ou avant et seront compris dans l'exercice de soumission de rapports périodiques. Trois pays parmi ces 11, à savoir l'Australie, la Chine et l'Inde, représentent 21 sites sur les 33 inscrits sur la Liste du patrimoine mondial jusqu'en 1994. En ce qui concerne les sites culturels : sur les 84 sites culturels du patrimoine mondial de la région Asie-Pacifique, tous sont concentrés dans la région Asie, 55 ont été inscrits en 1994 ou avant et sont répartis sur 14 Etats parties. La Chine, l'Inde, le Pakistan et le Sri Lanka abritent 36 de ces sites culturels sur un total de 55. Le **Tableau A** ci-dessous indique les Etats parties et la répartition régionale des sites naturels, mixtes et culturels.

### 2. APPROCHE

Compte tenu de la richesse et de la diversité du patrimoine qui se trouve dans la région du globe la plus peuplée, l'exercice de suivi périodique pour la région Asie-Pacifique se fera selon une méthode à double niveau :

- (i) Compilation des informations générales sur la mise en œuvre de la Convention **dans une perspective régionale** ;
- (ii) Compilation des informations particulières aux sites de la région Asie-Pacifique selon le **type de patrimoine** : “ naturel & mixte ” et “ culturels ”.

La soumission périodique de rapports en Asie et dans le Pacifique sera une activité menée selon une approche **participative**. Pour le patrimoine mondial naturel et mixte, le Centre du patrimoine mondial recherchera la coopération : (a) des Etats parties ; (b) de structures, comme le Point focal de la région Asie-Pacifique (PFAP) qu'a créé l'Australie ; (c) des Bureaux de l'UNESCO en Indonésie, en Inde et à Samoa ; (d) de l'UICN, avec ses Bureaux et les membres de ses réseaux dans la région ; (e) d'autres OIG de conservation comme SPREP, des ONG, comme le WWF, Conservation International (CI) et *The Nature Conservancy* (TNC) qui jouent un rôle actif dans un certain nombre de pays de la région ; (f) des centres de formation et des instituts universitaires comme l'Université du Queensland en Australie ; (g) du *Wildlife Institute of India* et autres, selon les cas. Pour le patrimoine mondial culturel, le Centre recherchera la coopération : (a) des Etats parties ; (b) d'institutions telles que le Bureau du patrimoine mondial à Nara – ACCU - créé par le Japon ; (c) de l'ICOMOS et de l'ICCROM ; (d) d'autres organismes et instituts de conservation, selon les cas.

Pour les sites culturels du patrimoine mondial en particulier, afin de faciliter la coopération **sous-régionale** et la compilation efficace des informations nécessaires, le Centre organisera un certain nombre de réunions sous-régionales pour l'Asie centrale, l'Asie du Nord-Est, l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est. La soumission de rapports périodiques régionaux pour le patrimoine mondial culturel de la région Asie-Pacifique adoptera une **approche continue intégrée** lancée par le Centre du patrimoine mondial en 1996 pour aider les Etats parties à renforcer leurs capacités nationales. A travers les activités d'assistance internationale toutes catégories confondues (Assistance préparatoire, Formation, Coopération technique et Assistance d'urgence), la Stratégie globale ou les Réunions thématiques régionales, qu'elles soient financées par le Fonds du patrimoine mondial ou d'autres sources

extrabudgétaires, le Centre s'est attaché à collecter les informations suivantes pour permettre aux Etats parties de la région Asie-Pacifique d'accroître leur capacité nationale en matière de conservation des biens du patrimoine mondial :

1. législation et réglementation nationales existantes ;
2. structure de l'autorité administrative ;
3. définition de la valeur de patrimoine mondial de chaque site (étant donné qu'un grand nombre de dossiers de propositions d'inscription des années précédentes n'ont pas de déclaration d'importance) ;
4. identification et diagnostic des déformations de ces valeurs, si elles existent ;
5. analyse des points forts et des points faibles du cadre juridique et administratif ;
6. identification des mesures palliatives ;
7. expertise nationale, régionale et locale et ressources institutionnelles.

| Etats parties sous-régionaux de la région Asie-Pacifique pour la Culture | TABLEAU A              |  |   |
|--|------------------------|--|---|
|  | Nombre d'Etats parties | Nombre de biens naturels ou mixtes inscrits jusqu'à fin 1994 | Nombre de biens culturels inscrits jusqu'à fin 1994 |
| <b>Asie centrale</b>   | 8                      |  |   |
| ➤ Afghanistan  |                        | 0  | 0   |
| ➤ Iran   |                        | 0  | 3   |
| ➤ Kazakhstan   |                        | 0  | 0   |
| ➤ Kirghizistan   |                        | 0  | 0   |
| ➤ Mongolie   |                        | 0  | 0   |
| ➤ Tadjikistan  |                        | 0  | 0   |
| ➤ Turkménistan   |                        | 0  | 0   |
| ➤ Ouzbékistan  |                        | 0  | 2   |
| <b>Asie du Nord-Est</b>  | 4                      |  |   |
| ➤ RDP de Corée   |                        | 0  | 0   |
| ➤ Japon  |                        | 2 (2N)   | 3   |
| ➤ RP de Chine  |                        | 5 (3N +2M)   | 9   |
| ➤ Rép. de Corée  |                        | 0  | 0   |
| <b>Pacifique</b>   | 6                      |  |   |
| ➤ Australie  |                        | 11 (7N + 4M)   | 0   |
| ➤ Fidji  |                        | 0  | 0   |
| ➤ Kiribati   |                        | 0  | 0   |
| ➤ Nouvelle-Zélande   |                        | 2 (1N +1M)   | 0   |
| ➤ Papouasie Nouvelle-Guinée  |                        | 0  | 0   |
| ➤ Iles Salomon   |                        | 0  | 0   |
| <b>Asie du Sud-Est</b>   | 8                      |  |   |
| ➤ Cambodge   |                        | 0  | 1   |
| ➤ Indonésie  |                        | 2 (2N)   | 2   |
| ➤ Laos   |                        | 0  | 0   |
| ➤ Malaisie   |                        | 0  | 0   |
| ➤ Myanmar  |                        | 0  | 0   |
| ➤ Philippines  |                        | 1 (1N)   | 1   |
| ➤ Thaïlande  |                        | 1 (1N)   | 3   |
| ➤ Vietnam  |                        | 1 (1N)   | 1   |
| <b>Asie du Sud</b>   | 6                      |  |   |
| ➤ Bangladesh   |                        | 0  | 2   |
| ➤ Inde   |                        | 5 (5N)   | 16  |
| ➤ Maldives   |                        | 0  | 0   |
| ➤ Népal  |                        | 2 (2N)   | 1   |
| ➤ Pakistan   |                        | 0  | 5   |
| ➤ Sri Lanka  |                        | 1 (1N)   | 6   |
| <b>5 Sous-régions</b>  | <b>26</b>              | <b>33</b>  | <b>55</b>   |

Grâce à cette approche, des informations considérables ont été accumulées au fil du temps et compilées sous forme de bilans provisoires par “pays” et par “site”, venant ainsi compléter les données de base figurant dans le dossier original de proposition d’inscription. Même s’ils sont loin d’être complets, ces bilans par “pays” et “site” serviront de fondement pour un rapport plus structuré et approfondi à préparer pour les rapport périodiques nationaux, qui sera ensuite analysé et synthétisé dans le rapport périodique de la région Asie-Pacifique que le Comité examinera à sa vingt-sixième session en 2002.

### 3. PLAN D’ACTION ET BUDGET POUR 2000-2002

Le plan d’action proposé est le suivant :

|  |  |
|--|--|
| <p><b>PHASE I :</b><br/><b>INTRODUCTION</b></p> <p><b>Objectif I :</b> Informer les Etats parties de la procédure de soumission de rapports périodiques et appliquer l’article 29 de la Convention de 1972, ainsi que le paragraphe 69 des <i>Orientations</i>.</p> <p><b>Action I.1 :</b> Une réunion d’information organisée par le Centre du patrimoine mondial le 14 novembre 2000, à laquelle seront conviées toutes les Délégations permanentes des Etats parties de la région Asie-Pacifique auprès de l’UNESCO se tiendra afin de présenter le processus de soumission de rapports périodiques et l’exercice de suivi régional pour la région Asie-Pacifique prévu en 2002.</p> <p><b>Action I.2 :</b> Envoi d’une lettre circulaire aux ministères concernés et aux gestionnaires de sites par le Centre du patrimoine mondial d’ici la fin de décembre 2000, informant les autorités concernées de l’exercice de suivi périodique régional pour la région Asie-Pacifique. Pour faciliter le travail des autorités concernées, tous les dossiers de proposition d’inscription des sites du patrimoine mondial inscrits jusqu’en 1994 accompagneront la lettre circulaire. Pour le patrimoine culturel, “les récapitulatifs des bilans par pays et par site ” y seront également attachés sous forme numérique.</p> <p><b>Résultats :</b> Début de l’exercice de rapports périodiques pour la région Asie-Pacifique. Collecte des suggestions et des commentaires sur le plan d’action proposé pour 2000-2002 de la part des Etats parties concernés à la réunion d’information tenue à l’UNESCO. Transmission des informations de base aux autorités concernées pour venir en aide aux autorités concernées.</p> <p><b>Coûts :</b> EU\$ 1.800 sur le budget 2000 de suivi périodique pour l’envoi d’informations.</p> |  |
| <p><b>PHASE II :</b><br/><b>Etudes théoriques en vue d’harmoniser et collationner le corpus de données sur la mise en œuvre de la Convention dans chaque Etat partie et mettre à jour les bilans par “ pays ” et par “ site ”</b></p> <p><b>Objectif II :</b></p> <p>(i) Collationnement de toutes les données et informations existantes et publiées sur la préparation des <b>Sections I et II</b> du rapport périodique ;</p> <p>(ii) Analyser et harmoniser les informations et identifier les données manquantes ;</p> <p>Demander des informations complémentaires aux Etats parties et aux autres instances selon les cas.</p>  |  |

| NATUREL & MIXTE  | CULTUREL   |
|--|--|
| <p><b>Action II.1 :</b> Les informations existantes comme celles que contiennent les fiches du <i>Le</i></p> | <p><b>Action II.1a :</b> Le Centre du patrimoine mondial et les services consultatifs nécessaires collationneront,</p> |

| NATUREL & MIXTE  | CULTUREL  |
|--|---|
| <p><i>Centre mondial de surveillance (WCMC)</i> à Cambridge (Royaume-Uni), seront passées en revue et toutes les données et les informations disponibles et pertinentes pour la préparation des <b>Sections I et II</b> du rapport de suivi périodique seront collationnées. Les communications et les contacts avec les Etats parties, les organes consultatifs et les autres partenaires s'effectueront régulièrement. Les recherches et les études entreprises serviront à identifier les lacunes à combler grâce à la collecte de nouvelles données et informations.</p> <p><b>Résultats :</b> Compilation de toutes les informations et données disponibles et identification des besoins et des lacunes concernant les informations manquantes pour la préparation du rapport de suivi périodique.</p> <p><b>Durée :</b> janvier – avril 2001</p> <p><b>Coûts :</b> EU\$ 5.000 sur le budget pour la soumission de rapports périodiques pour 2001</p>  | <p>analyseront les informations existantes et harmoniseront ces éléments d'information avec les bases de données existantes.</p> <p><b>Durée :</b> décembre 2000 – avril 2001</p> <p><b>Coûts :</b> EU\$ 6.000 (consultant à temps partiel) sur le budget consacré à la soumission de rapports périodiques pour 2001.</p> <p><b>Action II.1b :</b> Afin d'obtenir une unité de présentation des rapports sur le patrimoine mondial culturel et de recueillir les informations manquantes identifiées dans l'Action II.1a au niveau des "pays" et des "sites", grâce à l'intervention des autorités concernées, des ateliers régionaux, sous-régionaux ou nationaux seront organisés. Cela donnera aussi la possibilité d'identifier les points forts et les points faibles, ainsi que les besoins en matière de conservation et de gestion à tous les niveaux. Dans le même temps, cela favorisera l'intervention directe et la participation des autorités nationales et locales à l'exercice de suivi périodique, en suscitant une prise de conscience accrue du processus de conservation du patrimoine mondial.</p>   |
| <p style="text-align: center;"><b>PHASE III :</b></p> <p><b>Collecte de données pour combler les lacunes importantes d'informations indispensables à la préparation du rapport de suivi périodique et promotion des échanges d'expériences et de connaissances sur les instruments et les pratiques de suivi.</b></p> <p><b>Objectif III.1 :</b> Collecter toutes les données et les informations requises pour combler les lacunes relatives aux données et aux informations et répondre aux besoins identifiés dans la Phase II ci-dessus.</p> <p><b>Action III.1 :</b> A partir du travail accompli durant la Phase II, les demandes d'informations spécifiques seront envoyées aux Etats parties et aux autres organismes partenaires. Les questionnaires peuvent servir à rassembler les informations nécessaires. Mais d'autres méthodes opportunes facilitant la collecte de données lors des missions du Centre et de l'UICN, "d'autres événements internationaux et régionaux" et grâce aux services assurés par les Bureaux de l'UNESCO ou de l'UICN dans la région, seront également envisagées pour réaliser des économies de temps et d'argent.</p> | <p><b>Sous-action (a) :</b> Un Atelier régional devrait être organisé durant le premier semestre 2001 en présence des points focaux des Etats parties asiatiques, des organes consultatifs et des experts (régionaux et internationaux). Le Gouvernement de la République de Corée a proposé d'accueillir, de cofinancer et de coorganiser cet Atelier avec le concours du Centre du patrimoine mondial. Il sera demandé aux participants de présenter un projet de rapport périodique sur la mise en œuvre de la Convention, ainsi qu'un rapport sur l'état de conservation de tous les sites concernés sur le territoire de leur Etat partie.</p> <p><b>Durée pour (a) :</b> janvier – juin 2001</p> <p><b>Coût pour (a) :</b> EU\$ 10.000 pour frais de déplacement et d'organisation du Secrétariat sur le budget 2001 pour la soumission de rapports périodiques. EU\$ 20.000 pour le voyage des participants au titre du budget 2001 "Formation" à la demande du gouvernement hôte.</p> <p><b>Sous-action (b) :</b> Des ateliers sous-régionaux ou nationaux seront organisés entre octobre 2000 et mars 2002 parallèlement à d'autres réunions du patrimoine mondial pour économiser les ressources financières et humaines, diffuser les informations</p> |

| NATUREL & MIXTE   | CULTUREL   |
|---|--|
| <p><b>Résultats III.1 :</b> Une série de chapitres provisoires pour les parties I et II du rapport de suivi périodique servant de document de travail lors d'un atelier des Etats parties en présence des gestionnaires de sites et autres partenaires : organes consultatifs, ONG de conservation, fondations et fonds.</p> <p><b>Durée III.1 :</b> mai – décembre 2001</p> <p><b>Coûts III.1 :</b> EU\$ 2.500 ; soutien en nature accordé par un certain nombre d'Etats parties et de partenaires.</p> <p><b>Objectif III.2 :</b> Coopérer avec les partenaires concernés à l'échange d'idées et d'informations sur les méthodologies, les techniques, les instruments et les protocoles afin de surveiller l'état de conservation des sites du patrimoine mondial et leur intégration possible dans des plans de suivi et des calendriers basés sur le site et faisant partie intégrante de la gestion.</p> <p><b>Action III.2 :</b> Des liens étroits seront maintenus entre le processus de suivi périodique pour la région Asie-Pacifique et le projet global du Centre/UICN intitulé "Enhancing our Heritage : Monitoring and Managing Success in World Natural Heritage sites", financé par la Fondation des Nations Unies. La mise en œuvre du projet échelonné sur quatre ans, d'un montant de 2 millions de dollars, commencera en 2001. Le projet vise à améliorer la gestion d'un certain nombre de sites du patrimoine mondial dans le monde pour mettre au point de meilleures méthodes de suivi et de présentation de rapport. Le projet pourrait concerner quelques sites, notamment en Asie du Sud, et pourrait donner l'occasion aux personnels des Etats parties de la région Asie-Pacifique impliqués dans le processus de suivi périodique d'apprendre les techniques et les méthodologies de suivi. En particulier, l'expérience et les éléments d'information sur les sites figurant dans le projet pour identifier les valeurs de patrimoine mondial et les relier entre elles grâce à un choix de paramètres et d'indicateurs pour les régimes d'évaluation, de suivi et de soumission de rapports intégrés dans la gestion des sites seront portés à l'attention de toutes les parties prenantes à l'exercice de suivi périodique.</p> <p><b>Résultats III.2 :</b> Une ou plusieurs propositions</p> | <p>sur l'exercice de suivi périodique et regrouper les informations communiquées par les Etats parties et les gestionnaires de sites de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ L'Atelier national sur la soumission de rapports périodiques pour les sites indiens du patrimoine mondial culturel se tiendra sur le site du patrimoine mondial de Hampi et sera organisé du 22 au 24 octobre 2000 par le Centre du patrimoine mondial, le Bureau UNESCO de New Delhi et l'<i>Archaeological Survey of India</i>.</li> <li>◆ Un Atelier national sur la présentation de rapports périodiques pour les sites chinois du patrimoine culturel mondial réunira les hauts fonctionnaires du gouvernement central à Beijing (Chine) le 23 octobre 2000.</li> <li>◆ Un sous-atelier régional sur la soumission de rapports périodiques pour les Etats parties d'Asie du Sud-Est sera organisé par le Centre du patrimoine mondial, les Bureaux UNESCO de Jakarta et Bangkok et le Gouvernement indonésien à Toraja, (Indonésie), en février 2001, immédiatement après la réunion sur la Stratégie globale pour le patrimoine culturel de l'Asie du Sud-Est.</li> <li>◆ Un sous-atelier régional sur la soumission de rapports périodiques pour les Etats parties d'Asie du Sud sera organisé au Taj Mahal par le Centre du patrimoine mondial, le Bureau UNESCO de New Delhi et l'<i>Archaeological Survey of India</i>, au milieu de l'année 2001, en présence des responsables de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et de la protection des sites culturels du patrimoine mondial au Bangladesh, en Inde, aux Maldives, au Népal, au Pakistan et au Sri Lanka.</li> <li>◆ Un sous-atelier régional sur les rapports périodiques pour les Etats parties d'Asie centrale sera organisé par le Centre du patrimoine mondial et le Bureau UNESCO de Tachkent, au second semestre de 2001 au Kirghizistan, invitant les participants à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et à la protection des sites culturels du patrimoine mondial dans les cinq Républiques d'Asie centrale, en Afghanistan, en Iran et en Mongolie.</li> </ul> <p><b>Durée (b) :</b> octobre 2000 - décembre 2001</p> <p><b>Coûts (b) :</b> Pour 2000 : EU\$ 25.000 sur le budget consacré à la soumission de rapports périodiques, EU\$ 30.000 sur le budget "Formation" EU\$ 5.000</p> |

| NATUREL & MIXTE  | CULTUREL   |
|--|--|
| <p>de projet sur les méthodologies de suivi, les instruments, les protocoles et l'expérience de leurs applications sur des sites du patrimoine mondial naturel/mixte et autres aires protégées. Ces propositions pourraient aussi servir de document de travail dans les ateliers des Etats parties et des partenaires organisés au titre de l'exercice de suivi périodique. Les propositions pourraient aussi contenir des informations que l'on pourrait envisager d'inclure dans les chapitres sur l'avenir des plans de suivi et les activités basés sur les sites dans le rapport de suivi périodique.</p> <p><b>Durée III.2 :</b> Le projet financé par la FNU et devant être mis en œuvre par le Centre et l'UICN se poursuivra pendant 4 an. Toutefois, l'échange d'informations et d'expériences entre le projet et l'exercice de suivi périodique pour l'Asie-Pacifique sera concentré durant la période d'avril à décembre 2001.</p> <p><b>Coûts III.2 :</b> Une somme de EU\$ 10.000 – 15.000 sera probablement nécessaire pour régler les frais de voyage et les indemnités des participants des Etats parties en développement de la région Asie-Pacifique. Un atelier pour l'Asie est prévu au cours du second semestre 2001. Les participants asiatiques des pays et des sites inclus dans le projet pourraient être financés grâce aux fonds octroyés pour le projet. Les participants intéressés des autres Etats parties de la région Asie-Pacifique seront financés soit avec les fonds de l'assistance pour le suivi, la coopération technique, soit avec les crédits réservés par le Fonds du patrimoine mondial à la formation pour le patrimoine naturel, selon les cas et sur demande officielle des Etats parties.</p> <p><b>Objectif III.3 :</b> Organiser une tribune collective pour analyser les données, les informations, les analyses, les interprétations et les recommandations sur le patrimoine mondial naturel et mixte à inclure dans le cadre du rapport de suivi périodique.</p> <p><b>Actions III.3 :</b> Organisation d'un atelier technique dans un Etat partie de la région Asie-Pacifique pour réunir les représentants des 11 pays concernés par l'exercice de rapports périodiques, notamment le personnel du site, pour analyser et commenter les projets préparés pour les objectifs III.1 et III.2 de la réunion.</p> | <p>EU\$ 30.000 sur le budget " Formation ", EU\$ 5.000 sur le budget " Stratégie globale ". Pour 2001, EU\$ 40.000 sur le budget pour la soumission de rapports périodiques, EU\$ 70.000 sur le budget " Formation " sur demande, EU\$ 30.000 sur le budget " Coopération technique " sur demande.</p> <p><b>Résultat :</b> Informations unifiées, regroupées et compilées avec les autorités de chaque Etat partie concerné avant d'être présentées officiellement au Centre. En outre, participation accrue des autorités et des acteurs à l'exercice de suivi périodique sur les sites du patrimoine mondial.</p>   |
|  | <p style="text-align: center;"><b>PHASE III :</b></p> <p><b>Analyser et harmoniser les informations communiquées par les Etats parties et le matériel complémentaire recueilli lors d'ateliers régionaux, sous-régionaux et nationaux</b></p> <p><b>Objectifs :</b> A l'issue des ateliers régionaux, sous-régionaux ou nationaux les autorités nationales prépareront une deuxième version du formulaire qu'elles enverront au Secrétariat pour commentaire. Les gestionnaires de sites recevront les commentaires et les conseils sur les formulaires qu'ils auront remplis pour les finaliser. Cette procédure permettra de former les gestionnaires de sites aux aspects importants de la conservation définis dans le cadre de la Convention et, en fin d'exercice, d'obtenir des documents substantiels pouvant servir d'instruments à la conservation des sites.</p> <p><b>Action :</b> Consigner les données obtenues et créer une base de données informatique – Faire une comparaison intra-site (différence entre le moment de l'inscription et le présent) et une comparaison inter-site – Identifier les points forts et les points faibles des méthodes de gestion – Choisir les mots clefs qui conviennent le mieux pour qualifier l'état de conservation des sites de la région Asie-Pacifique - Définir les méthodes minimales de suivi régulier pour les sites culturels et naturels de la région Asie-Pacifique – Identifier les sites problématiques qui exigent une plus grande attention et pour lesquels une assistance est à recommander au niveau du suivi – Définir la</p> |

| NATUREL & MIXTE   | CULTUREL   |
|---|--|
| <p>L'atelier formulera aussi des recommandations sur la structure, le contenu, la présentation et les autres aspects du rapport de suivi périodique et constituera une équipe de 3 personnes pour passer en revue la préparation du rapport. Il conviendra aussi d'un calendrier et d'un plan de préparation et de finalisation du rapport au cours des neuf premiers mois de 2002.</p> <p><b>Résultats III.3 :</b> Recommandations sur la structure, le contenu et la présentation du rapport de suivi périodique. Un plan de travail pour la préparation du rapport, son analyse régulière et sa finalisation sous forme de document de travail d'ici septembre 2002.</p> <p><b>Durée III.3 :</b> 5 jours en janvier 2002</p> <p><b>Coût III.3 :</b> Estimé à EU\$ 30.000 à rechercher auprès du Fonds du patrimoine mondial, de certains Etats parties de la région Asie-Pacifique et autres partenaires.</p>  | <p>contribution des sites au développement des pays.</p> <p><b>Coûts :</b> EU\$ 4.000 sur le budget 2001 pour la soumission de rapports périodiques, EU\$ 50.000 sur le budget 2002 pour la soumission de rapports périodiques pour louer les services de consultants qui harmoniseront toutes les informations et les recommandations collectées et venir en aide aux Etats parties qui auront besoin de fonds pour soumettre leur rapport final.</p> <p><b>Durée :</b> août 2001 – juin 2002</p>   |
| <p style="text-align: center;"><b>PHASE IV :</b></p> <p><b>Préparation, analyse, finalisation et soumission du rapport pour examen par le Comité.</b></p> <p><b>Objectif :</b> Mettre à exécution le plan de travail convenu par les participants au cours de l'atelier de janvier 2002 pour rédiger, réviser et finaliser le rapport à achever au plus tard le 15 septembre 2002.</p> <p><b>Actions :</b> A la suite de l'atelier de janvier 2002, un consultant choisi parmi les experts qui participeront à l'atelier de janvier 2002, se verra confier la responsabilité de la préparation d'un premier projet qui sera ensuite révisé par l'équipe de 3 personnes constituée par l'atelier. Le projet devrait subir plusieurs révisions avant d'être finalisé en septembre 2002. On espère que l'atelier, ainsi que la préparation du rapport seront pleinement participatifs avec l'intervention des représentants des Etats parties, des organes consultatifs, du Centre et de plusieurs organismes partenaires. La présentation du rapport périodique à la session du Comité en 2002 pourrait aussi être menée par un ou plusieurs Etats parties ayant pleinement participé au processus.</p> | <p style="text-align: center;"><b>PHASE IV :</b></p> <p><b>Création d'une synthèse pour les sites du patrimoine mondial culturel de la région Asie pour finalisation et soumission pour examen par le Comité.</b></p> <p><b>Objectif :</b> Avec les résultats de l'analyse et l'harmonisation des informations provenant des Etats parties, un rapport de synthèse sera rédigé sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et l'état de conservation des sites culturels, avec conclusions et recommandations. Afin de maintenir les relations interactives établies durant les ateliers régionaux, le document de synthèse sera aussi transmis pour information et commentaires aux gestionnaires concernés.</p> <p><b>Actions :</b> En étroite concertation avec les Etats parties concernés, les mesures suivantes seront prises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Synthétiser les informations et évaluer les sites</li> <li>- Définir les inconvénients majeurs en matière de conservation et de développement</li> <li>- Formuler des recommandations pour atténuer les points négatifs et renforcer les points positifs</li> <li>- Identifier les activités de formation nécessaires et les échanges d'expertise possibles au niveau régional et sous-régional, ainsi que les activités qui pourraient être entreprises au sein d'un réseau régional.</li> </ul> |

| NATUREL & MIXTE   | CULTUREL   |
|---|--|
| <p><b>Production :</b> Achèvement du rapport périodique sur le patrimoine mondial naturel et mixte à présenter avec le rapport périodique sur le patrimoine mondial culturel, en tant que rapport de synthèse pour la région Asie-Pacifique au Comité du patrimoine mondial à sa vingt-sixième session en décembre 2002. Le rapport contiendra des recommandations sur le suivi de la mise en œuvre de la Convention, en particulier le suivi de l'état de conservation des biens naturels et mixtes à adopter par le Comité.</p> <p><b>Durée :</b> janvier - septembre 2002</p> <p><b>Coûts :</b> Une somme de EU\$ 25.000 couvrant les services d'un consultant pour rédiger le rapport et sa révision en liaison régulière avec l'équipe de révision et les autres partenaires. A obtenir en partie auprès du Fonds du patrimoine mondial sur les budgets pour 2002 au titre du suivi périodique et de la coopération technique, et auprès des Etats parties et des organismes partenaires coopérants.</p> | <p><b>Production :</b> Achèvement du rapport périodique sur le patrimoine mondial culturel à présenter avec le rapport périodique sur le patrimoine mondial naturel et mixte, en tant que rapport de synthèse pour la région Asie-Pacifique au Comité du patrimoine mondial à sa vingt-sixième session en décembre 2002. Le rapport contiendra des recommandations pour consolider la mise en œuvre de la Convention à adopter par le Comité.</p> <p><b>Durée :</b> juin – septembre 2002</p> <p><b>Coûts :</b> EU\$ 25.000 sur le budget 2002 pour la soumission de rapports périodiques pour couvrir le coût des services d'un consultant pour finaliser le rapport de synthèse.</p> |

**Total des fonds estimés pour financer la soumission des rapports périodiques pour la région Asie-Pacifique (en EU\$) :**

| Type de patrimoine   | Sites naturels et mixtes |               |               | Sites culturels |               |               |
|--|--------------------------|---------------|---------------|-----------------|---------------|---------------|
| Année  | 2000                     | 2001          | 2002          | 2000            | 2001          | 2002          |
| Fonds du patrimoine mondial  | 900                      | 20.000        | 55.000        | 30,900          | 60.000        | 75.000        |
| Assistance internationale  | 0                        | 0             | 0             | 30.000          | 120.000       | 0             |
| Autres sources de financement  | 0                        | 2.500         | 0             | 0               | 0             | 0             |
| <b>SOUS-TOTAL (EU\$)</b>   | 900                      | 22.500        | 55.000        | 60,900          | 180.000       | 75.000        |
| <b>Chapitre IV - Budget pour la soumission de rapports périodiques</b> |                          | <b>20.000</b> | <b>55.000</b> |                 | <b>60.000</b> | <b>75.000</b> |

Pour 2001, un montant total de **EU\$ 80.000** est proposé pour l'exercice de rapports périodiques dans la région Asie-Pacifique. Pour 2002, un montant estimé à **EU\$ 130.000** est jugé nécessaire pour réaliser l'exercice régional de rapports périodiques.

**EXERCICE DE SUIVI PERIODIQUE POUR  
LES ETATS PARTIES ET LES SITES DU PATRIMOINE MONDIAL  
DE LA REGION AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES**

**Approche**

Les rapports périodiques de la région Amérique latine & Caraïbes seront examinés à la session du Comité du patrimoine mondial de 2003.

Pour lancer le processus régional de soumission périodique de rapports, le personnel du Centre du patrimoine mondial a assisté en juin 2000 à une réunion des Délégués permanents de l'Amérique latine et des Caraïbes pour discuter de l'approche à adopter pour établir un plan de travail pour la présentation de rapports périodiques dans la région.

A l'issue de cette consultation, il a été proposé que les activités relatives à la présentation des rapports périodiques soient organisées pour les trois sous-régions suivantes :

| Sous-région                  | Nombre d'Etats parties | Nombre de biens inscrits jusqu'à fin 1995 |             |          |             |
|------------------------------|------------------------|---|-------------|----------|-------------|
|                              |                        | Total                                     | (Cult.      | Mixtes   | Nat.)       |
| Amérique du Sud              | 10                     | 35  | ( 24        | 2        | 9 )         |
| Caraïbes                     | 12                     | 4   | ( 4         | 0        | 0 )         |
| Amérique centrale et Mexique | 7                      | 23  | ( 17        | 1        | 5 )         |
| <b>Total</b>                 | <b>29</b>              | <b>62</b>                                 | <b>( 45</b> | <b>3</b> | <b>14 )</b> |

**Plan de travail**

Le plan de travail se décomposera en cinq phases :

**Phase 1 Préparation de l'exercice de rapports périodiques (2000 – début 2001)**

Le Centre du patrimoine mondial est en train de créer un système d'information via Internet qui communiquera aux Etats parties les données fondamentales sur l'application de la Convention dans la région, les sites du patrimoine mondial et les progrès de l'exercice de soumission de rapports, et qui facilitera la communication à l'intérieur des sous-régions. Les informations de base seront aussi consultables sur papier et/ou CD-ROM.

Il est demandé aux Etats parties d'identifier les points focaux pour les activités de soumission de rapports périodiques dans les domaines du patrimoine naturel et culturel.

## **Phase 2 Réunions sous-régionales d'information (première moitié de 2001)**

Trois réunions sous-régionales d'information seront organisées au cours du premier semestre 2001 avec la participation des points focaux des Etats parties, des organes consultatifs et des experts de la région.

## **Phase 3 Préparation de rapports nationaux (seconde moitié de 2001 – 2002)**

A l'issue des réunions sous-régionales, les Etats parties prépareront leurs rapports nationaux. Une assistance sera octroyée à la demande de l'Etat partie concerné.

## **Phase 4 Réunions d'étude sous-régionales (seconde moitié de 2002)**

Trois réunions sous-régionales se tiendront au cours de la seconde moitié de 2002 pour passer en revue les rapports nationaux de la sous-région et tirer les premières conclusions et recommandations.

## **Phase 5 Réunion d'étude régionale et préparation d'un Rapport régional sur l'état du patrimoine mondial (début 2003)**

Au début de 2003, une réunion d'étude régionale sera organisée pour formuler des conclusions et des recommandations qui seront soumises au Comité du patrimoine mondial à sa session de décembre 2003.

### **Budget**

Les activités nécessitent les ressources suivantes :

| <b>Année</b> | <b>Activité</b>                              | <b>Budget</b>   |
|--------------|--|---|
| <b>2001</b>  | Trois réunions sous-régionales d'information | EU\$ 30.000<br>(une réunion peut être financée à partir de l'allocation 2000) |
| <b>2001</b>  | Assistance aux Etats parties sur demande     | EU\$ 10.000   |
| <b>2001</b>  | <b>Total</b>                                 | <b>EU\$ 40.000</b>  |

| <b>Année</b> | <b>Activité</b>                          | <b>Budget</b>      |
|--------------|--|--------------------|
| <b>2002</b>  | Trois réunions d'étude sous-régionales   | EU\$ 45.000        |
| <b>2002</b>  | Assistance aux Etats parties sur demande | EU\$ 35.000        |
| <b>2002</b>  | <b>Total</b>                             | <b>EU\$ 80.000</b> |

| <b>Année</b> | <b>Activité</b>  | <b>Budget</b>       |
|--------------|--|---------------------|
| <b>2003</b>  | Réunion d'étude régionale pour la préparation du rapport régional sur l'état du patrimoine mondial | EU\$ 60.000         |
| <b>2003</b>  | Assistance aux Etats parties sur demande   | EU\$ 35.000         |
| <b>2003</b>  | Préparation et reproduction du rapport régional.   | EU\$ 15.000         |
| <b>2003</b>  | <b>Total</b>   | <b>EU\$ 110.000</b> |

**EXERCICE DE SUIVI PERIODIQUE POUR  
LES ETATS PARTIES ET LES SITES DU PATRIMOINE MONDIAL  
DE LA REGION EUROPE ET AMERIQUE DU NORD**

**Approche**

La région Europe & Amérique du Nord comprend un grand nombre d'Etats parties et de biens du patrimoine mondial qui seront inclus dans les rapports périodiques pour la région.

|                                      | Nombre<br>d'Etats<br>parties | Nombre de biens inscrits jusqu'à fin<br>1996 |        |        |
|--------------------------------------|------------------------------|--|--------|--------|
|                                      |                              | Total  | (Cult. | Mixtes |
| <b>Europe &amp; Amérique du Nord</b> | 48                           | 243  | ( 203  | 4 36 ) |

Plusieurs initiatives ont été lancées jusqu'à maintenant par les Etats parties pour la préparation de rapports périodiques, par exemple :

Croatie

En octobre 1999, le Ministère croate de la Culture a présenté un rapport périodique accompagné de rapports sur l'état de conservation des quatre biens culturels qui sont sur son territoire (Vieille ville de Dubrovnik, Noyau historique de Split avec le palais de Dioclétien, Ensemble épiscopal de la basilique euphrasienne dans le centre historique de Porec, Ville historique de Trogir).

République tchèque

Le Ministère tchèque de la Culture a publié en mai 2000 une méthodologie sur la préparation des rapports périodiques. Cette méthodologie donne une définition des responsabilités des différentes instances et des instructions pour les personnes chargées de préparer les sections du rapport.

Hongrie

La Hongrie a soumis un projet intitulé : " *Proposition d'un projet de création d'un Réseau du patrimoine culturel d'Europe centrale et orientale pour seconder la préparation du rapport périodique de la sous-région Europe centrale et orientale au titre de la Convention du patrimoine mondial* ". Ce réseau sera mis en place par le Comité national hongrois du patrimoine mondial au sein du Ministère de la Culture et mis en œuvre par le Département des Etudes médiévales à l'Université d'Europe centrale. Le Secrétariat compte sur l'appui des autres Etats parties de la région pour soutenir cette initiative.

### Pologne

L'ICOMOS Pologne a lancé un programme de préparation de rapports sur l'état de conservation des sites polonais du patrimoine mondial. Le rapport sur Zamosc est terminé et d'autres rapports suivront dans les années à venir.

### Pays nordiques

La Direction du patrimoine culturel de la Norvège a demandé à l'ICOMOS de collaborer à la préparation de rapports sur l'état de conservation des sites norvégiens du patrimoine mondial ("Stavkirke" d'Urnes, Bryggen, Røros, sites d'art rupestre d'Alta). De même, l'ICOMOS Suède a participé à la préparation d'un rapport sur les Sculptures rupestres de Tanum (Suède). Les rapports ont été préparés suivant le format des rapports périodiques.

Le Bureau nordique du patrimoine mondial a lancé un " *Projet pilote sur la mise au point d'un instrument technique pour les rapports périodiques UNESCO/CPM* ". Ce projet a pour but de collaborer avec le GRID-Arendal/PNUE à l'élaboration d'un outil informatique pour la surveillance, la soumission de rapports et le suivi.

### **Plan de travail**

Le Secrétariat n'est pas encore en mesure de proposer un plan de travail pour la préparation des rapport périodiques. Pour ce faire, il convient de prévoir des consultations avec les Etats parties, les organismes et les réseaux régionaux existants. Etant donné que les ressources humaines et financières sont limitées, les Etats parties sont invités à développer et à proposer des activités et des mécanismes (sous-)régionaux pour la préparation des rapports, la collaboration et les échanges (sous-)régionaux et la préparation du rapport régional de synthèse.

### **Budget**

Un budget modeste est proposé pour pouvoir répondre aux initiatives (sous-)régionales des Etats parties. D'autres propositions budgétaires seront présentées au Comité à sa vingt-cinquième session en 2001.

### **Europe occidentale et Amérique du Nord**

| <b>Année</b> | <b>Activité</b>           | <b>Budget</b> |
|--------------|---------------------------|---------------|
| <b>2001</b>  | Soutien aux Etats parties | EU\$ 10.000   |

| <b>Année</b> | <b>Activité</b>           | <b>Budget</b> |
|--------------|---------------------------|---------------|
| <b>2002</b>  | Soutien aux Etats parties | EU\$ 20.000   |

### **Europe centrale et orientale**

| <b>Année</b> | <b>Activité</b>           | <b>Budget</b> |
|--------------|---------------------------|---------------|
| <b>2001</b>  | Soutien aux Etats parties | EU\$ 20.000   |

| <b>Année</b> | <b>Activité</b>           | <b>Budget</b> |
|--------------|---------------------------|---------------|
| <b>2002</b>  | Soutien aux Etats parties | EU\$ 30.000   |